



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

ATELIER 1

AUTO-ADMINISTRATION DU MÉDICAMENT : QUELLE APPLICATION EN HAD ?

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'HAD
AMIENS - 23 & 24 JUIN 2022

Dr Dorian MARCONOT

Pharmacien HAD des Vignes et des Rivières - Libourne



LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**

PREREQUIS

- ✓ La traçabilité de l'administration doit se faire sur le support unique de prescription et d'administration → Accès à la traçabilité (papier ou numérique)
- ✓ Evaluation de l'autonomie du patient (grille – validation médical/paramédicale)
- ✓ Réticence des soignants à tracer l'administration de médicaments



La traçabilité de l'administration est dépendante des intervenants (IDEL/IDES/patients, entourage), des outils (support papier, informatisation)

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'AUTO-ADMINISTRATION DU MÉDICAMENT À L'HAD DES VIGNES ET DES RIVIÈRES



I – 2018

INFORMATISATION

Informatisation de la prescription (anthadine)

Problématique de la mise à jour de la prescription

Tracabilité format papier édité depuis anthadine

Problématique d'acheminement des supports papier

Tablettes présentes au domicile

Document unique de Mons Test Patient - IPP : 1400139 - Du 28/04/2022 au 04/05/2022

ASS. HAD DES VIGNES ET DES RIVIERES
Finess : 33 0 025 958
70 Rue Des Reaux
Libourne (33)
Tel : 05 57 50 20 20
Fax : 05 57 50 20 29
Mail : Admsoins@Hadvr.fr

Emargement administration			Commentaires administration		
Initiales	Nom	Signature	Initiales	Nom	Signature

Patient : MONS TEST Patient
N. nals. : TEST - 1^{er} prénom : PATIENT
DDN : 01/01/1950 - Age : 72 ans - Sexe : M
INS : Non renseigné
Taille : N.C., Poids : N.C., IMC :
INR : N.C., Créatinine : N.C.,
Clairance créatinine : N.C.
Allergies : Arôme Fraise 052311 Ap0551

pembrolizumab 25 mg/ml solution à diluer pour perfusion iv -

à 08:00 Tous les 21 jours pendant 1 jour(s)

Voie intra veineuse

le 29/04/2022

Administré par : IDE
Ordonnance du 29/04/2022 par Dr TEST DOCTEUR Medecin
Informations complémentaires : Perfusion Voie intra veineuse de 200 mg. Durée : 30min - Débit : 400 mg/heure -

	jeu. 28/04				ven. 29/04				sam. 30/04				dim. 01/05				lun. 02/05				mar. 03/05				mer. 04/05											
	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	
Qté prescrites																																				
Qté dispensées																																				
Qté administrées																																				
Emargement																																				
Num. com. admin.																																				

Validation médecin : le 29/04/2022 par le Dr. TEST DOCTEUR Medecin
Commentaires :

Validation pharmacie :
Analyse pharmacologique :

pembrolizumab 25 mg/ml solution à diluer pour perfusion iv

0.0 mg le matin à 08:00 Tous les jours
Pendant 1 jour(s)

Voie intraveineuse

Début du traitement : 29/04/2022 le matin à 08:00 jusqu'au 29/04/2022

Administré par : IDE
Ordonnance du 29/04/2022 par Dr TEST DOCTEUR Medecin
Informations complémentaires :

	jeu. 28/04				ven. 29/04				sam. 30/04				dim. 01/05				lun. 02/05				mar. 03/05				mer. 04/05											
	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	Matin	Matinée	Midi	AM	Soir	Coucher	Nuit	
Qté prescrites																																				
Qté dispensées																																				
Qté administrées																																				
Emargement																																				
Num. com. admin.																																				

Validation médecin : le 29/04/2022 par le Dr. TEST DOCTEUR Medecin
Commentaires :

Validation pharmacie :
Analyse pharmacologique :



I – 2018

Mise en place
contrat
d'observance

Remplie à
l'entrée en
HAD

Permet d'impliquer le patient/entourage dans la prise des médicaments

Pas de grilles utilisés par l'HAD pour l'évaluation de l'autonomie

Limite la responsabilité des soignants sur l'administration faite à partir des déclarations du patient/aidant

Responsabilité médicale

Peu complété en pratique



CONTRAT D'OBSERVANCE

Je soussigné(e) M/Me hospitalisé(e) à l'HADVR*, et/ou M/Me aidant de M/Me hospitalisé(e) à l'HADVR* (* : rayer le(s) mention(s) inutile(s)) souhaite gérer moi-même (ou avec mon aidant) la prise en charge de mes médicaments selon les indications de la prescription médicale. L'équipe HAD accepte cette décision suite à une évaluation de mes capacités. Cette décision sera rediscutée régulièrement avec l'équipe de l'HAD ; mes capacités d'auto administration seul (ou avec mon aidant) seront suivies régulièrement, ainsi que le respect de la prise de mes médicaments.

Patient

- Je m'engage :
- à prendre mes médicaments aux horaires prévus de la journée
 - à préparer si nécessaire le pilulier contenant les médicaments prescrits pour la journée
 - en cas de doute, à appeler l'infirmière
 - à signaler à l'infirmière lors de son passage d'éventuels effets indésirables

Aidant

- Je m'engage :
- à faire prendre les médicaments aux horaires prévus de la journée
 - à préparer si nécessaire le pilulier contenant les médicaments prescrits pour la journée
 - en cas de doute, à appeler l'infirmière
 - à signaler à l'infirmière lors de son passage d'éventuels effets indésirables

A tout moment, en fonction de mon état, ce contrat peut prendre fin :

- à ma demande après en avoir parlé avec l'équipe soignante
- à l'initiative de l'équipe après m'en avoir informé.

Dans ce cas, une autre solution sera recherchée afin qu'un relais soit envisagé pour l'administration de mes médicaments.

PATIENT : M.....

Fait à :

Signature Médecin

Signature Patient

Signature IDE

AIDANT : M.....

Fait à :

Signature Aidant

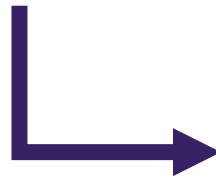


I – 2018

MODE DE
PRISE EN
CHARGE

Majoritairement
salarié (+90%)

Réticence de certains soignants salariés de tracer
l'administration de médicaments qui ne sont pas
administrés par leurs soins



Visite de certification de l'HAS en novembre 2018

« Les IDES tracent l'administration faite en leur
présence sur ce document, mais ne tracent pas
les administrations faites par les familles ou le
patient »

II – 2019

INFORMATISATION

Mise en place de mobisoïn V2 permettant de tracer l'administration faite par patient/entourage

Problématique de la mise à jour de la prescription

Fin des problématiques d'acheminements des supports papiers

Tablettes non utilisées au domicile (traçabilité via smartphone ou via anthadine)

Traitements du 05/06/2022

⚠ Présence de traitements conditionnels

20:00 **Voie intra veineuse** Infirmier(e)

Chlorure de sodium 0,9 % solution injectable pour perfusion iv Prévu

750 ml

750 ml à passer sur 10 h la nuit de 20 h à 6 h

Posologie Perfusion voie intra veineuse de 750 ml. durée :10h à 20:00 tous les jours pendant 31 jour(s)

Soin associé -

Attributs -

Commentaire Débit : 75 ml/heure

J'administre	Administré par un tiers	Non administré
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



III – 2021

**MODE DE
PRISE EN
CHARGE**

Majoritairement
libéral (+80%)

Moins de réticence des
IDELS à tracer
l'administration de
médicaments qui ne sont
pas administrés par leurs
soins que les salariés

Formation des IDELS
aux outils informatiques

Renouvellement des
soignants salariés qui
n'ont connu que
mobisoïn V2

CONCLUSION

- ✓ La traçabilité de l'administration s'est améliorée avec l'informatisation
- ✓ Evaluation de l'autonomie du patient n'est pas parfaite à ce jour (pas de grille utilisée)
- ✓ Baisse de réticence des soignants à tracer l'administration de médicaments non administrés par leurs soins



La traçabilité de l'administration est dépendante du mode de prise en charge IDEL/salarié et des outils mis en place (informatisation)



La traçabilité de l'administration par le patient sur une tablette au domicile n'est pas à l'ordre du jour à l'HADVR